



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
POUR L'EQUIPEMENT RURAL

Siège social : 31, rue des Clavières
86500 MONTMORILLON
☎ 05.49.91.11.90

COMITE SYNDICAL du 24 novembre 2025 Assemblée Générale

PROCES-VERBAL DE SEANCE

<u>Date de la convocation</u> : 18 novembre 2025	<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 193
<u>Date d'affichage</u> : 2 décembre 2025	<u>Nombre de présents</u> : 98
<u>Secrétaire de séance</u> : Alain GUILLON	<u>Nombre de pouvoirs</u> : 0
<u>Secrétaire auxiliaire</u> : Nathalie MARTIN	<u>Nombre de votants</u> : 98

Le vingt-quatre novembre de l'an deux mille vingt-cinq à dix heures, les membres de l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à l'Espace Gartempe de Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

Présents :

Président : ROYER Patrick

Vice-Présidents : AZIHARI Evelyne – BEAUJANEAU Gilbert – CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette – TEXIER Frédéric

Membres du Comité :

ABAUX Brigitte – AUDOUX François – BARDET Alain – BARDU Jean-Marie – BARTONICEK Christian – BASTIERE Virginie – BAUVAIS Claudie – BINARD Jean-Pierre – BONNET André – BONNET Viviane – BOSSEBOEUF Gilles – BOUQUET Marc – BOURRIAUX Jean-Louis – BREGARD Lionel – BRIS Thierry – BROQUET Jean-Claude – BUJALT Jean – CATHELIN Alain – CHATILLON Jean – CHEBASSIER Joël – CHEVAIS Claudine – CHOCARNE Alain – COQUEMAS Alain – COUEGNAS Liliane – COURAULT Bruno – DAUBISSE Patrick – DAVIAUD Claude – DAVID Daniel – DE BERTREN Marie-Jeanne – DECHATRE Daniel – DESROSES Marie-Renée – DUTAULT Patrick – FAITY Joël – GABARD Jean-Pierre – GAUTHIER Jean-Claude – GEORGES Alain – GERMANAUD Franck – GIRAUD Olivier – GORIN Claudine – GRANGEON Jacky – GRIMAUD Serge – GUILLON Alain – HABERAJTER Patrick – HENG Christian – HERAULT Gilles – JALADEAU Gilbert – JEAN Gisèle – KOENIG Angélique – LEFEVRE Gérard – LUTEAU Jean-Claude – MAGNANT Alexandre – MAGNON Bernadette – MAILLET Alain – MARTIN Christophe – MARTINIERE Pierre – MELON Jean-Pierre – MONDON Alain – MONNAIS Xavier – MONTFOLLET Daniel – MORILLON Gérard – MORISSET René – MOULIN Denis – MULTEAU Gilles – PELUCHON Vincent – PERIVIER Joël – PEYRAT Alain – PICARD Alain – PIERRE Alain – PLACENT Jacques – PLAISIER Samuel – PORTE Michel – PUYDUPIN Bruno – RAIMBERT Christèle – REBIC Bernard – REIX Jean-Paul – REVERDY Philippe – ROBIN Xavier – ROTUREAU Bernard – ROUET Didier – SIMON Philippe – SIMON Valérie – SIROT Dominique – SOLIGNAC Jean-Pierre – TABUTEAU Jean-Pierre – TEXIER Stéphane – THIMONIER Daniel – TRIQUET David – VALLADE Michel – VARESCON Jean-Charles – VAUZELLE Flavien – VINCENT Jacques.

Pouvoirs :

Sans objet

N° C20251124_064 : Désignation d'un(e) secrétaire de séance, approbation du procès-verbal de la dernière séance et présentation des décisions prises par le Président et le Bureau Syndical dans le cadre des délégations

Nombre de délégués en exercice : 193	Pour :
Nombre de présents : 98	Contre :
Nombre de pouvoirs : 0	Abstention(s) :
Nombre de votants : 98	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Délibération :

- Vu** *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,*
- Vu** *les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,*
- Vu** *la délibération du comité syndical n°C20201005_054 en date du 5 octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau syndical.*

Les conditions de quorum étant réunies, la séance est déclarée ouverte par le Président.

Monsieur Alain GUILLON, délégué de la Commune de La Trimouille, est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 15 avril 2025 est approuvé sans réserve.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour composé des points suivants :

- 1. Présentation et examen de la décision modificative N°1 au budget 2025 ;**
- 2. Débat d'orientation budgétaire 2026_Budget général ;**
- 3. Investissements 2026 – Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget ;**
- 4. Modification du tableau des effectifs ;**
- 5. Résiliation anticipée de différents abonnements et contrats ;**
- 6. Questions diverses.**

Par ailleurs, le Président rend compte des décisions prises par lui-même et le Bureau Syndical en vertu des délégations consenties par le Comité.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation

**N° C20251124_065 : Présentation et examen de la décision modificative
N°1 au budget 2025**

Nombre de délégués en exercice : 193	Pour :
Nombre de présents : 98	Contre :
Nombre de pouvoirs : 0	Abstention(s) :
Nombre de votants : 98	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Délibération :

- Vu** *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 et L.1612-11 ;*
- Vu** *les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural ;*
- Vu** *l'instruction budgétaire et comptable M57 ;*
- Vu** *la délibération du 15 avril 2025 adoptant le budget primitif 2025 (N°C20250415_034).*

Le Président présente le rapport suivant :

Le référentiel M57 pose pour principe le caractère obligatoire de l'amortissement linéaire des immobilisations au prorata temporis. Ainsi l'amortissement d'un bien commence au jour de son acquisition, ou de son achèvement. Le montant des écritures d'amortissement est donc dépendant du montant des acquisitions réalisées et de l'achèvement des opérations d'investissement au cours de l'année, rendant la prévision budgétaire difficile.

La prévision budgétaire de l'année 2025 s'est donc appuyée uniquement sur les acquisitions constatées ou engagées au 31 décembre 2024. Il y a donc lieu de modifier les crédits budgétaires alloués aux opérations d'amortissement des biens.

C'est pourquoi une modification du budget est proposée afin de prévoir les crédits nécessaires aux **OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE** pour la fin de cette année :

En section de fonctionnement, elle se traduirait en dépenses :

> Par une ouverture des crédits au compte 6811_Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (Chapitre 042), pour 55 €. Celle-ci serait compensée par une diminution des crédits alloués au compte 6558_Autres contributions obligatoires. La charge constatée pour la contribution versée au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) étant bien inférieure à la prévision.

En section d'investissement, elle se traduirait en recettes :

> Par une ouverture des crédits au compte 281838_Amortissements d'autre matériel informatique (Chapitre 040), pour 55 €.

En dépenses de la section d'investissement, elle consiste à augmenter les crédits du Chapitre 21, dans le seul but d'équilibrer la section :

> + 55 € au compte 2188_Autres immobilisations corporelles.

Par ailleurs, il conviendrait de **corriger une erreur matérielle qui porte sur la section d'investissement en dépenses** et ce afin de ne pas la reconduire, en procédant aux glissements de crédits suivants :

> 4 000 € du compte 217838_Autre matériel informatique reçue au titre d'une mise à disposition au compte 21838_Autre matériel informatique.

> 2 000 € du compte 217848 Autres matériels de bureau et mobiliers reçue au titre d'une mise à disposition au compte 21848_Autres matériels de bureau et mobiliers.

L'équilibre de la section d'investissement s'élèverait à 74 546.44 € contre 74 491.44 € et celle de la section de fonctionnement demeurerait à 796 400 €.

**VUE D'ENSEMBLE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1_2025
BUDGET GENERAL**

> Fonctionnement

DEPENSES de FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé	Budget primitif	DM N°1	Nouveau budget
011	Charges à caractère général	108 400,00 €	- €	108 400,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	600 000,00 €	- €	600 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	75 250,00 €	- 55,00 €	75 195,00 €
66	Charges financières	700,00 €	- €	700,00 €
67	Charges exceptionnelles	- €	- €	- €
022	Dépenses imprévues	- €	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 050,00 €	55,00 €	12 105,00 €
TOTAL DEPENSES		796 400,00 €	- €	796 400,00 €

RECETTES de FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé	Budget primitif	DM N°1	Nouveau budget
013	Atténuations de charges	496,54 €	- €	496,54 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	768 260,00 €	- €	768 260,00 €
75	Autres produits de gestion courante	9 140,00 €	- €	9 140,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	18 503,46 €	- €	18 503,46 €
TOTAL RECETTES		796 400,00 €	- €	796 400,00 €

> Investissement

DEPENSES				
Chap.	Libellé	Budget primitif	DM N°1	Nouveau budget
20	Immobilisations incorporelles	58 000,00 €	- €	58 000,00 €
21	Immobilisations corporelles, dont :	16 491,44 €	55,00 €	16 546,44 €
21318	Autres bâtiments publics	3 675,92 €	- €	3 675,92 €
21352	Bâtiments privés	4 324,08 €	- €	4 324,08 €
217838	Autre matériel informatique (mad)	4 000,00 €	- 4 000,00 €	- €
217848	Autres matériels de bureau et mobiliers (mad)	2 000,00 €	- 2 000,00 €	- €
21838	Autre matériel informatique	- €	4 000,00 €	4 000,00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	- €	2 000,00 €	2 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	2 491,44 €	55,00 €	2 546,44 €
TOTAL DEPENSES		74 491,44 €	55,00 €	74 546,44 €

RECETTES				
Chap.	Libellé	Budget primitif	DM N°1	Nouveau budget
001	Excédent d'investissement reporté	62 441,44 €	- €	62 441,44 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 050,00 €	55,00 €	12 105,00 €
TOTAL RECETTES		74 491,44 €	55,00 €	74 546,44 €

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- **D'approuver la décision modification n°1 au budget 2025 du budget général telle que présentée.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation

Nombre de délégués en exercice : 193	Pour :
Nombre de présents : 98	Contre :
Nombre de pouvoirs : 0	Abstention(s) :
Nombre de votants : 98	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Délibération :

- Vu** *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9, L.5722-1 et L.2312-2 modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;*
- Vu** *les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.*

La 1^{ère} Vice-Présidente Justine CHABAUD présente le rapport suivant :

Il est rappelé que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel, précédant celle du vote du budget.

Le DOB s'effectue sur la base d'un rapport précisant les principales orientations (ROB) portant notamment sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement.

Pour mémoire, le budget général du Syndicat est dédié au fonctionnement des services généraux ainsi que de l'exécutif et porte également les charges communes aux deux activités du Syndicat (Travaux Publics & gestion des déchets).

Après exposé et sur la base du Rapport des Orientations Budgétaires (ROB) ci-annexé, le Comité prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2025.

□ Débats/observations :

Alain GUILLON, délégué de la commune de LA TRIMOUILLE, souhaite savoir si les locaux de l'Eco-Pôle seront suffisamment grands pour accueillir l'administration générale.

Le Président lui répond que non, dans l'attente d'une étude pour la réorganisation ou l'agrandissement des locaux, des modulaires seront installés.

N° C20251124_067 : Investissements 2026 – Autorisation d’engager, liquider et mandater des dépenses d’investissement avant le vote du budget

<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 193	Pour :
<u>Nombre de présents</u> : 98	Contre :
<u>Nombre de pouvoirs</u> : 0	Abstention(s) :
<u>Nombre de votants</u> : 98	A l’unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9, et L.1612-1 ;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l’arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l’Equipement Rural.
- Vu** la délibération du 15 avril 2025 adoptant le budget primitif 2025 (N°C20250415_034) ;
- Vu** la délibération N°C20251124_065 du 24 novembre 2025 approuvant la décision modificative n°1 du budget général.

Le Président présente le rapport suivant :

Conformément à l’article L.1612-1 du CGCT dans le cas où le budget de la Collectivité n’a pas été adopté avant le 1er janvier de l’exercice auquel il s’applique, le représentant de la Collectivité peut, sur autorisation de l’organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

L’autorisation doit toutefois mentionner le montant et l’affectation des crédits.

Dans la mesure où le budget 2026 du budget général ne sera voté que fin février, **et après en avoir délibéré, le Comité décide :**

- **D’autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement avant le vote du budget 2026, à hauteur de 25% des prévisions budgétaires 2025 (hors autorisations de programme), soit :**

Chapitres	Budget primitif 2025	Restes à réaliser 2024	Total à prendre en considération	Crédits pouvant être ouverts au titre de l’article L 1612-1 CGCT
20_Immobilisations incorporelles	58 000,00 €	- €	58 000,00 €	14 500,00 €
21_Immobilisations corporelles	16 491,44 €	3 675,92 €	12 815,52 €	3 203,88 €
TOTAL				17 703,88 €

Cette délibération n’appelle aucun débat et aucune observation

N° C20251124_068 : Modification du tableau des effectifs

Nombre de délégués en exercice : 193	Pour :
Nombre de présents : 98	Contre :
Nombre de pouvoirs : 0	Abstention(s) :
Nombre de votants : 98	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,
- Vu** la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;
- Vu** la convention collective nationale des activités du déchet et ses annexes (IDCC 2149) ;
- Vu** la convention collective nationale des Travaux Publics : Cadres (IDCC n° 3212) ;
- Vu** la convention collective nationale des Travaux Publics : ETAM (IDCC n° 2614) ;
- Vu** la convention collective nationale des Travaux Publics : Ouvriers (IDCC n° 1702) ;
- Vu** l'article L. 1224-1 du code du travail et suivants ;
- Vu** l'avis du Comité Social Territorial du 14 octobre 2025 ;
- Vu** la délibération du Comité Syndical N°C20251015_056 du 15 octobre 2025 actant la cessation opérationnelle de l'activité « Travaux Publics » ;
- Vu** l'avis du Comité Social Territorial du 14 novembre 2025

Le Président présente le rapport suivant :

Le Président expose que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant des collectivités.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Dans le même ordre d'idées, il revient au Comité Syndical de supprimer les emplois, dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

A cet égard, compte tenu des motifs exposés ci-dessous :

1 – TABLEAU DES EFFECTIFS DU POLE TRAVAUX PUBLICS

➔ Secteur d'activité des Travaux Publics :

Le SIMER (Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'équipement Rural) est un établissement public créé en 1952 à Montmorillon pour proposer une solution de Travaux Publics aux collectivités adhérentes. Il a diversifié son activité avec la gestion et le traitement des déchets ménagers. L'activité du Syndicat est ainsi aujourd'hui structurée autour de 2 pôles : le pôle Travaux Publics et le pôle Déchets qui ont chacun le statut de Service Public Industriel et Commercial (SPIC).

Le champ d'intervention du pôle Travaux Publics couvre plus particulièrement les spécialités suivantes :

- L'ingénierie publique ;
- La conduite de projets dans leur intégralité (depuis l'étude préalable jusqu'à la réalisation) :
 - Réalisation de travaux d'assainissement et d'adduction d'eau potable (AEP) ;
 - Viabilisation de lotissements et de zones d'activités ;
 - Aménagement d'espaces publics (Centres-bourgs, amélioration de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite) ;
 - Travaux de terrassement ;
 - Travaux ruraux ;
 - Entretien et amélioration de la voirie.

Situation actuelle du pôle Travaux Publics :

Depuis plusieurs années, le pôle Travaux Publics connaît des exercices budgétaires systématiquement déficitaires qui ont progressivement consommé l'intégralité des excédents de fonctionnement. Pour pouvoir présenter un budget en 2025 et poursuivre son activité, le Pôle Travaux Publics a ainsi été dans l'obligation de solliciter une dérogation auprès des administrations centrales (DGFIP et DGCL) pour transférer une partie de son excédent d'investissement vers le budget de fonctionnement, afin de l'équilibrer.

Malgré cela, l'exercice 2025 s'annonce une nouvelle fois déficitaire avec un carnet de commandes pour des chantiers réalisables fortement en retrait par rapport à l'équilibre budgétaire. L'atterrissage projeté est en conséquence déficitaire de plusieurs centaines de milliers d'euros.

Par ailleurs, en termes de perspectives à court terme, l'activité 2026 s'avère particulièrement en retrait, puisqu'à ce jour, le carnet de commandes ne s'élève qu'à quelques reports de commandes de 2025.

Les mesures déjà prises pour tenter de faire face à la situation du pôle Travaux Publics :

Face à ce constat, un certain nombre de mesures ont été prises depuis 3 ans pour tenter de réduire le déficit budgétaire :

- Des actions fortes ont été décidées en matière de dépenses :
 - Gel des investissements ;
 - Non remplacement en 2024 et 2025 des départs volontaires ou à la retraite ;

- Mise en place de marchés publics subséquents qui permettent de bénéficier de tarifs de matériaux plus avantageux.
- Le suivi des chantiers a été renforcé, afin de mieux en évaluer la rentabilité et identifier les éventuelles actions correctives ;
- L'activité de prospection de nouvelles commandes a été intensifiée, y compris lorsque cela incluait des activités nouvelles pour le pôle Travaux Publics.

Le plan de réorganisation retenu :

Face à une situation économique extrêmement critique à court terme et à de très faibles perspectives à moyen terme et sans autre solution, il est envisagé la réorganisation du syndicat consistant en l'arrêt définitif de l'ensemble de l'activité « Travaux Publics ».

Cette réorganisation concernera l'ensemble des postes de cette branche d'activité et prévoit donc la suppression :

- des 9 postes d'agents de droit privé
- des 10 postes de fonctionnaires
- du poste de contractuel de droit public (CDI).

Considérant que le Comité Syndical a entériné la cessation définitive de l'activité Travaux Publics lors de la réunion du 15/10/2025 (1^{ère} délibération).

Il est donc proposé au Comité Syndical de procéder à la suppression des emplois présentés dans les tableaux ci-après,

La fermeture du service Travaux Publics ainsi que la suppression des emplois ont été soumises à l'avis préalable du Comité Social Territorial. Ce dernier s'est prononcé de manière favorable lors sa séance du 14 octobre 2025 pour la fermeture du service, et lors sa séance du 14 novembre 2025, pour la suppression des emplois permanents.

Le Président, après avoir présenté les motifs, propose de modifier le tableau des effectifs pour le pôle TRAVAUX PUBLICS comme suit :

- Suppression de tous les emplois publics à temps complet de catégorie A et C, relevant des cadres d'emplois suivants :

GRADE	Temps travail	NOMBRE DE POSTES	Postes pourvus au 01/10/2025
Catégorie A			
<i>Ingénieur en CDI public</i>	TC	1	OUI
Catégorie C			
<i>Agent de Maîtrise</i>	TC	1	OUI
<i>Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe</i>	TC	6	OUI
<i>Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe</i>	TC	1	OUI
<i>Adjoint Technique</i>	TC	2	OUI
TOTAL		11	

- Suppression de tous les postes de droit privé suivants :

CONTRATS DROIT PRIVE	Pourvus
<i>CDI – Cadre : Responsable du Pôle Travaux Publics</i>	1
<i>CDI – Cadre : Chargé d'Etudes et Travaux</i>	1
<i>CDI – Ouvriers : Chef d'équipe</i>	3
<i>CDI – Ouvriers : Ouvrier Professionnel</i>	4
TOTAL	9

2 – TABLEAU DES EFFECTIFS DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

Suite à la fermeture du service Travaux Publics et aux possibilités de reclassement offertes aux agents de droit public, il convient de créer les postes nécessaires à leur transfert.

Sur la proposition du Président, il conviendrait de créer les postes correspondant aux mutations internes des agents qui remplissent les conditions de reclassement dans les emplois laissés vacants en 2025 et non pourvus actuellement. Il ne s'agit pas de créer des postes supplémentaires mais de pourvoir des emplois par les agents concernés par la fermeture du service Travaux Publics. Tous les postes du pôle Travaux Publics sont proposés à la création dans l'attente des reclassements.

Les modifications du tableau des postes permanents seraient les suivantes :

BUDGET DECHETS à compter du 1^{er} janvier 2026 :

- Créations :

- 5 postes d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet (1 poste est vacant suite à un départ) ;
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 2 postes d'Adjoint Technique à temps complet ;
- 1 poste d'Agent de Maîtrise à temps complet.

Suite aux reclassements qui devraient s'opérer dans les semaines à venir, les postes restés vacants à l'issue seraient supprimés lors d'une prochaine réunion.

D'autre part, suite à la fermeture de la chaîne de tri en juillet 2025, 2 agents ont été reclassés sur des postes en déchèterie et en prévention. Il conviendrait de transformer un poste en temps non complet 31/35^{ème} en poste à temps complet au 1^{er} janvier 2026.

- Transformations

- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à 31/35^{ème} en poste à temps complet ;

D'autre part, le poste de chargée de Communication, actuellement porté par le budget général serait transféré sur le budget SPPGD. Il convient donc de créer un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2026 et de supprimer ce même poste sur le budget général.

**BUDGET DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET
DE GESTION DES DECHETS**

GRADE	Temps travail	Mouvements	Susceptibles d'être pourvu par voie contractuelle	Postes au 01/01/2026	Postes pourvus au 01/01/2026	Postes non pourvus
Catégorie B						
<i>Rédacteur Principal 1^{ère} classe</i>	TC			1	1	
<i>Rédacteur Principal 2^{ème} classe</i>	TC	+ 1		1	1	
Catégorie C						
<i>Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe</i>	TC			3	3	
<i>Agent de Maîtrise Principal</i>	TC			2	2	
<i>Agent de Maîtrise</i>	TC	+ 1		2	2	1
<i>Adjoint Technique Principal 1^{ère} cl</i>	TC	+ 6		21	21	6
<i>Adjoint Technique Principal 1^{ème} cl</i>	31/35	- 1		2	1	
<i>Adjoint Technique Principal 2^{ème} cl</i>	TC	+ 1		11	11	1
<i>Adjoint Technique Principal 2^{ème} cl</i>	31/35			4	4	
<i>Adjoint Technique</i>	TC	+ 2		1	1	2
Sous-total / 1		9		48	47	10

POUR INFORMATION

CONTRATS DROIT PRIVE	POURVUS AU 01/01/2026
<i>CDI – Animateur QHSE</i>	1
DIRECTION PROJETS	
<i>CDI – Directrice Projets et Mobilisation des Territoires</i>	1
<i>CDI – Chef de mission Performance et Innovation</i>	1
<i>CDI – Gestionnaire REOMI</i>	4
<i>CDI – Animatrice Prévention</i>	2
DIRECTION EXPLOITATION	
<i>CDI – Directeur d'Exploitation Collecte et Traitement</i>	1
<i>CDI – Chargée d'exploitation (ressources – données - Transverse)</i>	3
<i>CDI – Assistante Administrative</i>	1
<i>CDI - Agent Qualifié de Maintenance (maintenance – mécanique)</i>	4
<i>CDI - Conducteur matériel de collecte, d'enlèvement, de nettoyage</i>	24
<i>CDI - Conducteur d'engin équipement de traitement des déchets</i>	1
<i>CDI – Agent de d'accueil, de réception en déchèteries</i>	7
Sous-total / 2	50
CDD	
<i>CDD</i>	0
Sous-total / 3	0
TOTAL GENERAL du POLE GESTION DES DECHETS	97

BUDGET GENERAL

GRADE	Temps travail	Mouvements	Susceptibles d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus au 01/01/2026	Postes non pourvus au 01/01/2026
Catégorie A					
<i>Ingénieur Principal</i>	TC		oui	1	
<i>Attaché</i>	TC			2	
Catégorie B					
<i>Rédacteur Principal 1^{ère} classe</i>	TC				1
<i>Rédacteur Principal 2^{ème} classe</i>	TC	- 1		0	
<i>Rédacteur</i>	TC			1	
Catégorie C					
<i>Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe</i>	TC			2	
<i>Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe</i>	TC			1	1
<i>Adjoint Administratif</i>	TC			1	
<i>Adjoint Administratif</i>	TC		oui		1
TOTAL		- 1		8	2

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- **D'approuver la suppression de tous les postes du Pôle Travaux Publics telle que présentée à compter du 1^{er} mars 2026.**
- **D'approuver les créations et modifications des postes du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets et du Budget Général telles que présentées à compter du 1^{er} janvier 2026.**

□ Débats/observations :

Le Président donne la parole au Directeur des Ressources Humaines, Franck SIRONNEAU, pour faire un point concernant le licenciement économique et ses modalités ainsi que sur la procédure de mise en surnombre au SIMER, puis sur la mise à disposition du CDG86.

Le Président, quant à lui, fait un point sur la situation des emplois des agents relevant de la Fonction Publique Territoriale.

François AUDOUX, délégué de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, demande à quel organisme revient la prise en charge des indemnités de licenciement des agents de droit privé.

Le Président lui répond que c'est France Travail qui prendra en charge les indemnités et que, de son côté, le SIMER versera à France Travail l'équivalent des 2 mois de préavis.

François AUDOUX, délégué de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, précise qu'il ignorait que les Collectivités pouvaient recruter des agents de droit privé.

Le Directeur des Ressources Humaines, Franck SIRONNEAU, lui répond que le SIMER a cette possibilité parce que ses deux budgets annexes sont qualifiés juridiquement de Services Publics Industriels et Commerciaux (S.P.I.C.).

N° C20251124_069 : Résiliation anticipée de différents abonnements et contrats

Nombre de délégués en exercice : 193	Pour :
Nombre de présents : 98	Contre :
Nombre de pouvoirs : 0	Abstention(s) :
Nombre de votants : 98	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Délibération :

- Vu** *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,*
- Vu** *les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,*
- Vu** *la délibération du Comité Syndical N°C20251015_056 du 15 octobre 2025 actant la cessation opérationnelle de l'activité « Travaux Publics » ;*

La 1^{ère} Vice-Présidente, Justine CHABAUD, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de la future cession des locaux d'activités du pôle Travaux Publics et du transfert des services généraux vers le site de l'Éco-Pôle au cours du premier semestre 2026, il sera nécessaire de procéder à la résiliation anticipée de divers abonnements et contrats (abonnements téléphoniques, portage du courrier, etc.).

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- **De donner pouvoir au Président afin d'accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à la résiliation des abonnements et contrats relevant du budget général et liés aux locaux situés 31 rue des Clavières à Montmorillon ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant dûment habilité, à signer tous les documents afférents à ces résiliations.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation

QUESTIONS DIVERSES

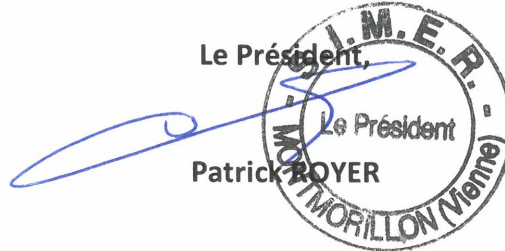
/

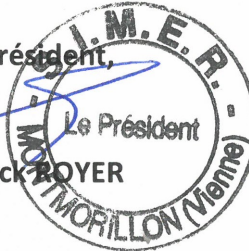
L'ordre du jour étant terminé, la séance est clôturée par le Président.

Le Secrétaire,


Alain GUILLON

Le Président,


Patrick ROYER





ANNEXES

LISTE des DECISIONS prises par le Président
en vertu des attributions déléguées par le Comité Syndical
(Délibération du COMITÉ SYNDICAL du 5 octobre 2020)

➔ Pour la période de janvier à novembre 2025

N° de la décision	Date	Objet	Libellé	Attributaire / bénéficiaire	Code Postal	Ville	Montant HT et/ou Durée
D_2025_01	08/01/2025	Attribution	Portant attribution de la consultation concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour le budget Travaux Publics	CAISSE D'EPARGNE Aquitaine Poitou-Charentes	33076	BORDEAUX	500 00 € / 12 MOIS
D_2025_02	24/02/2025	Cession	Portant cession d'une remorque porte-caissons	SAS CORRIGNAN	56500	EVELLYS	2134,50€ H.T
D_2025_03	21/02/2025	Attribution	Portant attribution du 10ème marché subséquent relatif à la fourniture et livraison d'émulsions de bitume	SA SCOTPA SCOP	16100	GOND-PONTOUVRE	Prix unitaires
D_2025_04	20/03/2025	Cession	Portant cession d'un compresseur	CUMA SUD-VIENNE	86500	JOUHET	666,67 € H.T.
D_2025_05	02/04/2025	Attribution	Portant attribution de la consultation concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour le budget SPPGD	CAISSE REGIONALE DE CREDIT MUTUEL	44040	NANTES	1 000 000 € / 12 MOIS
D_2025_06	23/05/2025	Attribution	Portant attribution du 11ème marché subséquent relatif à la fourniture et livraison d'émulsions de bitume	LIANTS CHARENTAIS & CIE	16200	JARNAC	Prix unitaires
D_2025_07	12/06/2025	Virement	Portant virement de crédits n°1 au budget primitif 2025 du budget élimination des déchets ANNULEE	/	/	/	859,39 €
D_2025_08	27/06/2025	Reconduction	Portant reconduction convention pour la collecte du papier (GROUPE SCOLAIRE LES GENETS)	GROUPE SCOLAIRE LES GENETS	86300	VALDIVIENNE	12 MOIS
D_2025_09	27/06/2025	Reconduction	Portant reconduction convention pour la collecte du papier (OGECE ST VINCENT DE PAUL)	OGECE ST VINCENT DE PAUL	86320	LUSSAC-LES-CHATEAUX	12 MOIS
D_2025_10	27/06/2025	Reconduction	Portant reconduction convention pour la collecte du papier (APEL ST JOSEPH)	APEL ST JOSEPH	86350	USSON-DU-POITOU	12 MOIS
D_2025_11	27/06/2025	Reconduction	Portant reconduction convention pour la collecte du papier (GAEL LUSSAC-LES-CHATEAUX)	GAEL LUSSAC-LES-CHATEAUX	86320	LUSSAC-LES-CHATEAUX	12 MOIS
D_2025_12	27/06/2025	Reconduction	Reconduction convention pour la collecte du papier (APE CLAIREFONTAINE)	APE CLAIREFONTAINE	86270	LA ROCHE-POSAY	12 MOIS
D_2025_13	27/06/2025	Reconduction	Portant reconduction convention pour la collecte du papier (APE CHAUNAY CHAMPAGNE)	APE CHAUNAY CHAMPAGNE	86510	CHAUNAY	12 MOIS
D_2025_14	27/06/2025	Reconduction	Portant reconduction convention pour la collecte du papier (APE PAIZAY LE SEC FLEIX LAUTHIERS STE RADEGONDE)	APE PAIZAY LE SEC FLEIX LAUTHIERS STE RADEGONDE	86300	PAIZAY-LE-SEC	12 MOIS
D_2025_15	27/06/2025	Reconduction	Portant reconduction convention pour la collecte du papier (MAISON DES JEUNES CHAMP LIBRE)	MAISON DES JEUNES CHAMP LIBRE	86150	L'ISLE JOURDAIN	12 MOIS
D_2025_16	27/06/2025	Reconduction	Portant reconduction convention pour la collecte du papier (LA COOPERATIVE SCOLAIRE L'ABEILLE)	LA COOPERATIVE SCOLAIRE L'ABEILLE	86320	SILLARS	12 MOIS
D_2025_17	27/06/2025	Reconduction	Portant reconduction convention pour la collecte du papier (LES PETITS PAPIERS MONTMORILLONNAIS)	LES PETITS PAPIERS MONTMORILLONNAIS	86500	MONTMORILLON	12 MOIS
D_2025_18	27/06/2025	Reconduction	Portant reconduction du contrat pour la fourniture de pneumatiques et services associés	PROFIL PLUS CHOUTEAU	86500	MONTMORILLON	3 MOIS
D_2025_19	15/07/2025	Attribution	Attribution marché 2025-201 AMO quai de transfert	ANTEA (co-traitants BATISFAIRE et CLAIRE ZELLER)	44300	NANTES	113 678,50 €

D_2025_20	29/07/2025	Virement	Portant virement de crédits n°1 au budget primitif 2025 du budget élimination des déchets	/	/	/	1 500,00 €
D_2025_21	21/08/2025	Cession	Portant cession d'un pont 2 colonnes électromécanique	Dimitri SAVIGNAT	86500	SAULGE	833,33 €
D_2025_22	22/08/2025	Attribution	Portant attribution du 2ème marché subséquent relatif à l'accord-cadre 2025-301 pour la fourniture et la réalisation de revêtements de voirie - Lot 1: fourniture et mise en œuvre d'enrobés à chaud	COLAS France	86580	BIARD	75 829 €
D_2025_23	27/08/2025	Attribution	Portant attribution du 12ème marché subséquent relatif à l'accord-cadre n°2022-103 pour la fourniture et la livraison d'émulsions de bitume	SCOTPA SCOP SA	16160	GOND-PONTOUVRE	Prix unitaires
D_2025_24	18/029/2025	Résiliation	Portant résiliation des conventions de prestation de balayage de la voirie assurée par le Pôle Travaux Publics pour les communes concernées	/	/	/	/
D_2025_25	18/09/2025	Reconduction	Portant reconduction du contrat pour la fourniture de pneumatiques et services associés	PROFIL PLUS CHOUTEAU	86500	MONTMORILLON	3 MOIS

LISTE des DELIBERATIONS prises par le BUREAU SYNDICAL
en vertu des pouvoirs délégués par le Comité Syndical
(Délibération du COMITÉ SYNDICAL du 5 octobre 2020)

BUREAU SYNDICAL du 28 MARS 2025

→ **N°B20250328_019 : Abrogation de la délibération N°B20230320-002 relative à l'appel d'offres pour la fourniture, la livraison et la mise en œuvre d'enrobés et remplacement par un Appel d'Offres pour la fourniture et la réalisation de revêtements de voirie**

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

- D'approuver les modifications telles que décrites ci-dessus et l'abrogation de la délibération N° B20230320_002 ;
- D'autoriser la conclusion d'un Accord-Cadre multi-attributaire pour une durée d'un an, reconductible trois fois ;
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette procédure ;
- De donner pouvoir au Président pour prendre toutes décisions concernant les marchés subséquents et avenants éventuels ;
- De permettre au Président, si l'appel d'offres est infructueux, de mettre en œuvre le type de procédure choisi par la Commission d'appel d'offres.

→ **N° B20250328_020 : Appel d'offres pour la fourniture et la livraison de bennes amovibles**

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

- D'approuver le lancement d'une procédure de mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture et la livraison de bennes amovibles ;
- D'autoriser la conclusion d'un l'accord-cadre à bons de commande pour une durée d'un (1) an reconductible tacitement trois (3) fois pour la même période ;
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette procédure ;
- De donner pouvoir au Président pour prendre toutes décisions utiles concernant la passation d'avenants éventuels ;
- De permettre au Président, dans le cas d'un appel d'offres infructueux ou déclaré sans suite, de mettre en œuvre le type de procédure adéquate et de signer le contrat qui en découlera et ses éventuels avenants.

→ **N° B20250328_021 : Cession de différents matériels roulants**

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

- De donner pouvoir au Président pour procéder à toutes les démarches et actes utiles pour permettre la cession du matériel listé ci-dessus.

→ **N° B20250328_022 : Admissions en non-valeur**

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

- D'approuver l'admission en non-valeur des titres irrécouvrables et des créances éteintes tels que détaillés ci-dessus

→ **N° B20250328_023 : Mandat au Centre de Gestion de la FPT de la Vienne pour la mutualisation d'une protection sociale complémentaire du risque Santé**

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

- De s'associer à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance que le Centre de Gestion de la Vienne prévoit de conclure conformément à l'article 25-1 de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 ;
- De donner mandat au Centre de Gestion de la Vienne, pour lancer la consultation nécessaire à la conclusion de la convention de participation ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents correspondants.

→ **N° B20250328_024 : Plan de formation pour 2025**

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

- D'approuver le plan de formation 2025 tel que détaillé en annexe.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des conventions de formations s'y rapportant.

BUREAU SYNDICAL du 8 JUILLET 2025

→ **N° B20250708_036 : Correction de la délibération concernant l'appel d'offres pour la fourniture et la livraison de bennes amovibles**

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical décide :

- De procéder à la correction de l'intitulé du lot n°1 de la consultation pour la fourniture et la livraison de bennes amovibles, qui doit désormais être libellé comme suit : « Bennes amovibles de 10 m³ et 30 m³ ».

→ **N° B20250708_037 : Appel d'offres pour la renégociation des contrats d'assurances du Syndicat**

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical décide :

- D'approuver le lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'un Appel d'Offres Ouvert portant sur « les contrats d'assurances du Syndicat », comportant comme susvisés 6 lots ;
- D'autoriser le Président du Syndicat ou son représentant à signer les pièces du marché pour chacun des lots ;

- De donner pouvoir au Président pour prendre toutes décisions concernant la passation d'avenants éventuels ;
- D'autoriser le Président, dans le cas où la procédure d'Appel d'Offres est déclarée infructueuse, à mettre en œuvre le type de procédure choisi par la Commission d'Appel d'Offres.

→ N° B20250708_038 : Appel d'offres pour l'achat de matériaux de carrière

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical décide :

- D'autoriser la constitution d'un groupement de commandes entre le SIMER et la Communauté de Communes Vienne et Gartempe concernant l'achat de matériaux de carrière ;
- D'autoriser le Président du Syndicat ou son représentant à signer la convention constitutive dudit groupement, ainsi que ses avenants éventuels en annexe ;
- D'autoriser le Président du Syndicat ou son représentant à signer les pièces du marché pour chacun des lots ;
- D'autoriser le Président, dans le cas où la procédure d'Appel d'Offres est déclarée infructueuse, à mettre en œuvre le type de procédure choisi par la Commission d'Appel d'Offres.

→ N° B20250708_039 : Appel d'offres pour l'achat de fournitures de voirie

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical décide :

- D'approuver le lancement d'une procédure de mise en concurrence sous la forme d'un Appel d'Offres portant sur « l'achat de fournitures de voirie », et comportant comme susvisés 5 lots
- D'autoriser la conclusion d'un accord-cadre multi-attributaires pour une durée de douze (12) mois reconductible tacitement trois (3) fois par période de douze (12) mois
- D'autoriser le Président du Syndicat ou son représentant à signer l'ensemble des pièces du marché et les d'avenants éventuels ;
- D'autoriser le Président, dans le cas où la procédure d'Appel d'Offres est déclarée infructueuse, à mettre en œuvre le type de procédure choisi par la Commission d'Appel d'Offres.

→ N° B20250708_040 : Cessions de matériels et équipements – Pôle Travaux Publics

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical décide :

- D'approuver la cession de tous matériels et équipements propriétés du pôle travaux publics qui ne seraient plus utilisés et dont l'amortissement est terminé ;
- De donner pouvoir au Président pour procéder à toutes les démarches utiles pour permettre la cession de ces matériels et équipements ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces cessions.

→ N° B20250708_041 : Présentation du Rapport Social Unique 2023

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- Prend acte de la présentation du Rapport Social Unique portant sur l'année 2023.

BUREAU SYNDICAL du 15 OCTOBRE 2025

→ N° B20251015_053 : Cessions de biens mobiliers du budget annexes Travaux Publics

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

- De donner pouvoir au Président pour procéder à toutes les démarches utiles pour permettre la cession des biens mobiliers du budget annexe travaux publics, dont la valeur de l'aliénation serait supérieure à 4 600 € HT (liste ci-annexée) ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces cessions.

→ N° B20251015_054 : Admissions en non-valeur

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

- D'approuver l'admission en non-valeur des créances éteintes telles que détaillées ci-dessus.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 NOVEMBRE 2025

BUDGET GENERAL

→ Présentation des orientations budgétaires pour 2026

Le BUDGET GÉNÉRAL est dédié aux charges liées au fonctionnement des services généraux du Syndicat, ainsi qu'à celles de l'exécutif.

En 2026, le **BUDGET DE FONCTIONNEMENT** enregistrerait une baisse significative de 14 %, passant ainsi de 796 400 € à 685 500 €. Il s'agit d'une conséquence étroitement liée à la décision du 15 octobre dernier émise par le comité syndical de cesser l'activité opérationnelle travaux publics, à l'issue de l'exécution des chantiers engagés sur l'exercice 2025.

Le recul des prévisions budgétaires s'explique notamment par :

○ Une variation des **CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL** de l'ordre de - 20 % (de 108 400€ au BP 2025 à 87 000€) tenant compte du **transfert du siège administratif sur le site de SILLARS (Eco-Pôle) au cours du 1^{er} semestre 2026**, qui entraîne la diminution de plusieurs postes de dépenses par rapport au budget 2025 et pour les principaux :

- - 1 500 € pour les fournitures administratives ;
- - 8 000 € pour les missions de conseil et d'assistance pour le renouvellement de marché ;
- - 4 000 € pour la participation du budget général à la mise à disposition des locaux par l'activité travaux publics au lieu des 8 000 € alloués les années précédentes ;
- - 2 500 € pour les frais d'honoraires et conseils d'avocats ;
- - 2 200 € pour les frais de téléphonie.

Par ailleurs, il serait attribué des crédits pour les frais de déménagement et de nettoyage des locaux à concurrence de 8 500 €.

○ Une diminution des **CHARGES DE PERSONNEL** à hauteur de **85 000 €** (de 600 000 € au BP 2025 à 515 000 €) du fait :

- Du transfert du poste de la chargée de la communication sur le budget du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD) à compter du 1^{er} janvier 2026, en lien direct avec la cessation de l'activité travaux publics ;
- De l'absence de recours à un alternant en communication en 2026 ;
- De la vacance du poste d'assistante des ressources humaines à la mi-janvier, faisant suite à une demande de mutation externe de l'agent. Dans cette période transitoire, 20 000 € sont prévus pour un recours éventuel au Centre de Gestion de la Vienne, en attendant la finalisation de la réorganisation des services généraux ;
- Des prévisions concernant l'avancement de carrière des agents (Glissement Vieillesse Technicité).

○ EVOLUTION DES EFFECTIFS PORTES PAR LE BUDGET GENERAL

EVOLUTION DES EFFECTIFS / Emplois	Au 1er/01/2024		Au 1er/01/2025		Au 1er/01/2026	
	permanents	non permanents	permanents	non permanents	permanents	non permanents
Directeur Général	1	0	1	0	1	0
Directrice Générale Adjointe _ Dir Affaires Générales	1	0	1	0	1	0
<i>Comptabilité</i>	2	0	2	0	2	0
<i>Instances - Marchés Publics</i>	2	0	2	0	2	0
Dir Ressources Humaines	1	0	1	0	1	0
<i>Ressources Humaines</i>	1	1	1	0	1	0
Communication	1	0	1	0	0	0
<i>Alternant</i>	0	1	0	1	0	0
Total général	9	2	9	1	8	0
	11		10		8	

- Une baisse des **DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS**, réduites à 8 300 €, contre 12 105 € au budget 2025. Celle-ci est liée à la suppression des dotations pour le matériel informatique, ce dernier étant totalement amorti.
- Les **CHARGES DE GESTION COURANTE** **demeureraient stables et se porteraient à 75 200 €** tenant compte :
 - D'une enveloppe budgétaire constante, fixée à 48 250 €, prévue au stade de ces orientations budgétaires pour les indemnités et les frais de mission des élus. Ce montant pourra toutefois varier en fonction des décisions que prendra le futur Comité syndical concernant la détermination du nombre de Vice-Présidents.

Ainsi que du maintien :

- **Des prévisions pour les redevances et licences des logiciels à hauteur de 16 200 €.** Ce poste de dépenses comptabilise les droits pour les logiciels métiers de la comptabilité, des ressources humaines (COSOLUCE), des marchés publics (I3P), ainsi que les solutions interservices pour les droits ZOOM Vidéo, Adobe ou encore l'hébergement du site internet ;
- **Des crédits de la contribution versée au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique à hauteur de 10 000 €.** Celle-ci varie chaque année en fonction des recrutements effectués au cours de l'année N-1 et/ou des achats que le Syndicat effectue auprès d'ateliers employant des personnes handicapées (2025 : 3 564 € / 2024 : 11 921,38 € / 2023 : 553 €) ;
- **Du potentiel renouvellement de la subvention versée à l'organisation syndicale Force Ouvrière** pour couvrir en partie ses frais de fonctionnement, notamment ceux liés à l'assurance des locaux, pour **200 €**.

Ces dépenses de fonctionnement seraient financées par :

- **Les remboursements de frais opérés par les deux autres budgets**, gestion des déchets & travaux publics, au titre des charges de personnels et des autres charges de fonctionnement à **hauteur de 99 %**, soit **676 330 €**. Au stade des orientations budgétaires et en raison de la cessation de l'activité opérationnelle des travaux publics, les contributions seraient réparties comme suit :

	TRAVAUX PUBLICS			SPPGD			TOTAL CONTRIBUTIONS		
	BP 2025	OB 2026	Variation	BP 2025	OB 2026	Variation	BP 2025	OB 2026	Variation
Remboursement des frais liés aux charges de personnel et aux indemnités des élus	130 000,00 €	28 700,00 €	- 101 300,00 €	530 000,00 €	544 600,00 €	14 600,00 €	660 000,00 €	573 300,00 €	- 86 700,00 €
Remboursement des frais de gestion courants	28 000,00 €	9 650,00 €	- 18 350,00 €	110 000,00 €	93 380,00 €	- 16 620,00 €	138 000,00 €	103 030,00 €	- 34 970,00 €
MONTANT TOTAL	158 000,00 €	38 350,00 €	- 119 650,00 €	640 000,00 €	637 980,00 €	- 2 020,00 €	798 000,00 €	676 330,00 €	- 121 670,00 €

- **Les revenus provenant de la location de l'immeuble** appartenant au Syndicat à la Croix Rouge pour **9 170 €**.

En raison du futur renouvellement des instances, il n'est pas projeté au stade des orientations budgétaires d'acquisitions spécifiques en SECTION D'INVESTISSEMENT.

Cette dernière serait autofinancée par les dotations aux amortissements (8 300 €) et les excédents reportés estimés (70 000 €).

La répartition des crédits telle que présentée n'étant pas figée à cette étape budgétaire, elle pourra faire l'objet d'un remaniement par la nouvelle assemblée :

- La refonte du site Internet du syndicat pour 30 000 € ;
- Des travaux de modernisation et de mise en conformité des locaux loués à La Croix Rouge pour 35 000 € ;
- Le renouvellement de matériels informatiques : 4 000 € ;
- Le renouvellement de mobiliers : 4 000 € ;
- Divers petits investissements : 5 300 €.

➔ VUE GÉNÉRALE DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

SECTION de FONCTIONNEMENT / DEPENSES

M57	DESIGNATION	CA	BUDGET	OB
Chap.		2024	2025	2026
011	Charges à caractère général	77 069,76 €	108 400,00 €	87 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	615 021,84 €	600 000,00 €	515 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	72 546,35 €	75 195,00 €	75 200,00 €
66	Charges financières	- €	700,00 €	- €
67	Charges exceptionnelles	- €	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 966,84 €	12 105,00 €	8 300,00 €
TOTAL GENERAL		781 604,79 €	796 400,00 €	685 500,00 €

SECTION de FONCTIONNEMENT / RECETTES

M57	DESIGNATION	CA	BUDGET	OB
Chap.		2024	2025	2026
013	Atténuations de charges	667,87 €	496,54 €	- €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	768 723,27 €	768 260,00 €	676 330,00 €
75	Autres produits de gestion courante	8 851,14 €	9 140,00 €	9 170,00 €
76	Produits financiers	103,26 €	- €	- €
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €
002	Excédent de fonctionnement reporté	21 762,71 €	18 503,46 €	- €
TOTAL GENERAL		800 108,25 €	796 400,00 €	685 500,00 €

RESULTAT

18 503,46 €

- €

- €

SECTION d'INVESTISSEMENT/DEPENSES

M57	DESIGNATION	CA	BUDGET	OB
Chap.		2024	2025	2026
20	Immobilisations incorporelles	- €	58 000,00 €	30 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	- €	16 546,44 €	48 300,00 €
001	Déficit d'investissement reporté	- €	- €	- €
TOTAL GENERAL		- €	74 546,44 €	78 300,00 €

SECTION d'INVESTISSEMENT/RECETTES

M57	DESIGNATION	CA	BUDGET	OB
Chap.		2024	2025	2026
001	Excédent d'investissement reporté	45 474,60 €	62 441,44 €	70 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	- €	- €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 966,84 €	12 105,00 €	8 300,00 €
TOTAL GENERAL		62 441,44 €	74 546,44 €	78 300,00 €

RESULTAT

62 441,44 €	- €	- €
-------------	-----	-----

BUDGET GENERAL
ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

SECTION de FONCTIONNEMENT / DEPENSES

M57	DESIGNATION	Compte financier unique	BUDGETS 2025	OB
		2024	BP & DM1	2026
011	Charges à caractère général	77 069,76 €	108 400,00 €	87 000,00 €
6042	Achats prest.de serv.(autres que terrains à amé.)			- €
60611	Eau et assainissement	191,75 €	250,00 €	250,00 €
60612	Energie - Electricité	2 929,53 €	3 500,00 €	3 500,00 €
60622	Carburants	235,37 €	500,00 €	500,00 €
60631	Fournitures d'entretien	327,60 €	500,00 €	500,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	460,33 €	900,00 €	900,00 €
6064	Fournitures administratives	3 858,54 €	4 000,00 €	2 500,00 €
6068	Autres matières et fournitures	870,00 €	1 200,00 €	500,00 €
611	Contrats de prestations de service	- €		
61358	Autres locations mobilières (photocopieurs)	50,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
615228	Autres bâtiments	- €	500,00 €	500,00 €
61558	Maintenance - Autres biens mobiliers	- €	500,00 €	500,00 €
6156	Maintenance	34 579,50 €	36 000,00 €	36 000,00 €
6161	Assurances multirisques	4 051,88 €	4 500,00 €	3 000,00 €
6168	Autres assurances	383,80 €	500,00 €	500,00 €
617	Etudes et recherches	1 290,00 €	8 000,00 €	- €
6182	Documentation générale et technique	1 753,31 €	1 900,00 €	1 200,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	120,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
6188	Autres frais divers	250,00 €	500,00 €	500,00 €
62268	Autres honoraires, conseils...	1 900,00 €	5 000,00 €	2 500,00 €
6231	Annonces et insertions	2 010,00 €	2 500,00 €	- €
6232	Fêtes et cérémonies	299,72 €	5 000,00 €	1 000,00 €
6233	Foires et expositions	- €	- €	500,00 €
6234	Réceptions	250,62 €	1 400,00 €	1 500,00 €
6236	Catalogues, imprimés et publications	36,16 €	1 000,00 €	2 000,00 €
6237	Publications	1 440,00 €		
6238	Divers	- €	250,00 €	250,00 €
6251	Voyages , déplacements et missions	392,88 €	1 000,00 €	500,00 €
6261	Frais d'affranchissement	3 468,78 €	4 500,00 €	4 000,00 €
6262	Frais de télécommunications	4 504,93 €	7 200,00 €	5 000,00 €
627	Services bancaires et assimilés	43,33 €	200,00 €	- €
6281	Concours divers (cotisations)	862,71 €	900,00 €	- €
6283	Frais de nettoyage des locaux	- €	2 000,00 €	3 500,00 €
628721	Au budget annexe et aux régies	8 000,00 €	8 000,00 €	4 000,00 €
6288	Autres services extérieurs	- €	- €	5 200,00 €
63512	Taxes foncières	2 509,02 €	3 000,00 €	3 000,00 €
637	Autres impôts,taxes&vers.assimilés (autres org.)		- €	- €
12	Charges de personnel et frais assimilés	615 021,84 €	600 000,00 €	515 000,00 €
6218	Autres personnel extérieur	38 940,85 €		20 000,00 €
6332	Cotisations versées au FNAL	275,77 €	300,00 €	300,00 €
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	6 609,06 €	6 800,00 €	5 900,00 €
6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémunér.	935,72 €	1 100,00 €	1 000,00 €
64111	Rémunération principale	202 024,81 €	210 000,00 €	151 000,00 €
64112	Suppl. familial de traitement et indem. de rés.	2 946,00 €	3 200,00 €	2 500,00 €
64113	NBI	4 135,08 €	4 500,00 €	4 500,00 €
64118	Indemnités des titulaires	93 591,68 €	100 000,00 €	85 000,00 €
64131	Rémunération (personnel non-titulaire)	45 588,72 €	48 000,00 €	46 000,00 €
64132	Suppl. familial de traitement (non-titulaire)	1 407,48 €	1 600,00 €	1 500,00 €
64138	Primes et autres indemnités (personnel non-titulaire)	33 159,00 €	34 000,00 €	34 000,00 €
64168	Autres emplois d'insertions (emplois aidés)	- €		
6417	Apprentis - rémunérations	11 108,33 €	5 000,00 €	- €
6451	Cotisations à l'URSSAF	50 870,05 €	55 500,00 €	49 000,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	74 166,01 €	82 000,00 €	73 000,00 €
6454	Cotisations ASSEDIC	3 247,90 €	3 500,00 €	3 500,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	7 069,81 €	7 500,00 €	5 000,00 €
6456	Versement au FNC du supplément familial de traitement	- €	- €	1 000,00 €
6458	Cotisations aux organismes sociaux	37 336,67 €	36 000,00 €	31 000,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	753,90 €	1 000,00 €	800,00 €
6478	Autres charges sociales diverses	855,00 €	- €	- €
65	Autres charges de gestion courante	72 546,35 €	75 195,00 €	75 200,00 €
65311	Indemnités de fonction des élus	36 900,72 €	37 250,00 €	37 250,00 €

65312	Frais de mission et de déplacement des élus	966,72 €	2 000,00 €	2 000,00 €
65313	Cotisations retraite des élus	1 755,08 €	2 000,00 €	2 000,00 €
65314	Cotisation de sécurité sociale - part patronale	6 639,88 €	7 000,00 €	7 000,00 €
6558	Autres contributions obligatoires (FIFPHP)	11 921,38 €	9 945,00 €	10 000,00 €
65748	Subvention de fonctionnement autres personnes privées	200,00 €	200,00 €	200,00 €
65811	Droits d'utilisation - Informatique	- €	- €	1 200,00 €
65818	Autres droits d'utilisation (redevance, brevets, logiciels)	14 161,98 €	16 250,00 €	15 000,00 €
6584	Pénalités, amendes	- €	500,00 €	500,00 €
65888	Autres charges de gestion courante	0,59 €	50,00 €	50,00 €
66	Charges financières	- €	700,00 €	- €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	- €	450,00 €	- €
6615	Intérêts ligne de trésorerie	- €	250,00 €	- €
67	Charges exceptionnelles	- €	- €	- €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	- €	- €	- €
022	Dépenses imprévues	- €	- €	- €
022	Dépenses imprévues	- €	- €	- €
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 966,84 €	12 105,00 €	8 300,00 €
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	16 966,84 €	12 105,00 €	8 300,00 €
002	Déficit de fonctionnement reporté	- €	- €	- €
002	Déficit de fonctionnement reporté	- €	- €	- €
TOTAL GENERAL		781 604,79 €	796 400,00 €	685 500,00 €

SECTION de FONCTIONNEMENT / RECETTES

M57	DESIGNATION	Compte financier unique	BUDGETS 2025	OB
Chapitres /Articles		2024	BP & DM1	2026
013	Atténuations de charges	667,87 €	496,54 €	- €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	524,93 €	496,54 €	- €
6459	Remb. sur charges Sécurité Sociale et Prévoyance	142,94 €	- €	- €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	768 723,27 €	768 260,00 €	676 330,00 €
70841	Aux budgets annexes et aux régies munic.	672 617,81 €	657 800,00 €	573 300,00 €
70871	Par la collectivité de rattachement	96 105,46 €	109 800,00 €	103 030,00 €
70878		- €	660,00 €	- €
75	Autres produits de gestion courante	8 851,14 €	9 140,00 €	9 170,00 €
752	Revenus des immeubles	8 841,12 €	9 140,00 €	9 170,00 €
75888	Autres produits divers de gestion	10,02 €	- €	- €
76	Produits financiers	103,26 €	- €	- €
761	Produits de participations	103,26 €	- €	- €
7688	Autres produits financiers	- €	- €	- €
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €
773	Mandats annulés	- €	- €	- €
2	Excédent de fonctionnement reporté	21 762,71 €	18 503,46 €	- €
2	Excédent de fonctionnement reporté	21 762,71 €	18 503,46 €	- €
TOTAL GENERAL		800 108,25 €	796 400,00 €	685 500,00 €
RESULTAT		18 503,46 €	- €	- €

BUDGET GENERAL
ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

SECTION d'INVESTISSEMENT/DEPENSES

M57 Chapitres /Articles	DESIGNATION	Compte financier unique	BUDGETS 2025	OB
		2024	BP & DM1	2026
20	Immobilisations incorporelles	- €	58 000,00 €	30 000,00 €
2031	Frais d'études	- €	8 000,00 €	- €
2051	Concessions et droits similaires	- €	50 000,00 €	30 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	- €	16 546,44 €	48 300,00 €
21318	Autres bâtiments publics	- €	3 675,92 €	- €
21352	Installations générales, agencements, amgts des bâtiments privés	- €	4 324,08 €	35 000,00 €
21838	Autre matériel informatique	- €	4 000,00 €	4 000,00 €
21848	Autres matériels de bureau	- €	2 000,00 €	4 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	- €	2 546,44 €	5 300,00 €
001	Déficit d'investissement reporté	- €	- €	- €
001	Déficit d'investissement reporté	- €	- €	- €
TOTAL GENERAL		- €	74 546,44 €	78 300,00 €

SECTION d'INVESTISSEMENT/RECETTES

M57 Chapitres /Articles	DESIGNATION	Compte financier unique	BUDGETS 2025	OB
		2024	BP & DM1	2026
001	Excédent d'investissement reporté	45 474,60 €	62 441,44 €	70 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	- €	- €	- €
165	Dépôts et cautionnements reçus	- €	- €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 966,84 €	12 105,00 €	8 300,00 €
2805	Concessions et droits similaires	794,04 €	13,00 €	- €
281321	Immeubles de rapport	7 079,26 €	7 080,00 €	7 130,27 €
281352	Installations générales, agencements, amgts des bâtiments privés	- €	245,00 €	244,16 €
281838	Autres matériels informatique	8 415,67 €	4 087,00 €	247,70 €
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	677,87 €	680,00 €	677,87 €
TOTAL GENERAL		62 441,44 €	74 546,44 €	78 300,00 €
RESULTAT		62 441,44 €	- €	- €